

LA PE

Claude C1JMEZIL (responsable de la Passe au Collège) souligne les "avancées" de 88 sur la question de la réponse à la Passe.

S'il semble nécessaire de garder la possibilité d'un non (non, cette passe ne concerne pas le champ de la psychanalyse), le jury est surtout amené à produire des réponses nuancées, des commentaires d'ordre qualitatif qui reflètent les débats qui se sont engagés en son sein.

La Passe est à considérer du point de vue de la dynamique qu'elle engendre dans l'association, sur la question du rapport de chacun à l'analyse. Le rapport à l'enseignement est certainement modifié par la pratique de la Passe : caducité de l'enseignement ex cathedra, recherche d'une... surprise.

Quant à la difficulté de mettre en place quelque chose concernant la pratique, on peut peut-être penser que l'idée de procédure y est pour quelque chose. L'habilitation est dans la logique de la "procédure". Or, pas plus que celui de la Passe, le dispositif sur la Pratique, ne peut servir à l'habilitation. Pour celle-ci d'autres modalités sont à trouver.

Cette année nous avons enregistré 9 candidatures à la Passe, dont 7 récentes, sont en cours. Il serait raisonnable de ne pas attendre du "directement transmissible", mais de repérer tout ce qui porte la marque de l'expérience de la Passe (écrits, enseignements...). Cela est sensible aussi à l'extérieur des C.C.A.F..

Une publication sur la Passe est actuellement en gestation des petits groupes de travail réunissant passeurs, passants, membres du jury et cartels de Passe se sont réunis et ont transmis leurs productions à un groupe de travail qui en fera rapport à certains d'entre nous qui travaillent ou ont travaillé sur la Passe.

DIFI(TICE SFMVAIR

Article 2 des statuts

Le Collège proposait : "Cette Association a pour objet la psychanalyse, dénommée ici analyse freudienne théorie, pratique et question de la formation des analystes".

Cette proposition de modification a entraîné un tel débat sur les mots et les virgules, qu'elle a été remise à la prochaine Assemblée Générale.

Article II

A propos des modalités d'élection au Jury de Passe (la question des quotas)... le problème : remise à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale.